



Ce 5 mars, Élisabeth BORNE recevait à Paris les organisations syndicales représentatives du ministère du travail en réunions bilatérales.

La ministre du travail a introduit la réunion en indiquant qu'elle souhaitait faire un point d'étape six mois après sa première rencontre avec les organisations syndicales. Elle indique qu'elle a beaucoup échangé avec les agent-e-s au cours de ses déplacements et mesure le travail accompli notamment dans le cadre de la crise sanitaire (activité partielle, restructurations d'entreprises, contrôle du protocole national en entreprise). Elle souhaite évoquer aujourd'hui en particulier les sujets suivants :

- L'OTE, réforme à propos de laquelle elle s'est mobilisée dès sa prise de fonction puisqu'elle avait demandé au Premier Ministre un report de la réforme. Une partie de la réforme est aujourd'hui en vigueur avec la création des SGC. Elle indique qu'elle suit ce sujet avec attention, qu'elle a été vigilante à ce que figurent dans les décrets des dispositions garantissant l'organisation propre du système d'inspection du travail. Elle souhaite que les agents soient le mieux accompagnés possible dans la période de mise en place ;
- Les effectifs et moyens du ministère : la ministre reconnaît que la situation n'est pas simple, notamment du fait de la charge exceptionnelle des services dans cette période ;
- La ministre annonce deux projets de réforme complémentaires pour prendre en charge les problématiques soulevées par les agents et donner des perspectives sur tous les aspects, non seulement l'organisation du travail mais aussi les carrières et statuts. Un de ces projets portera sur le système d'inspection du travail et l'autre sur les enjeux RH de notre ministère. Elle souhaite que les organisations syndicales soient associées à ces deux projets, et annonce une phase de concertation en avril avant la présentation des projets au CTM qu'elle présidera.

La délégation CGT a pour sa part en introduction rappelé l'effet délétère, sur les conditions de travail des agents du ministère, de l'empilement des réformes successives sur fond de casse permanente des missions (« Ministère Fort », révision générale des politiques publiques, modernisation de l'action publique, programme Action publique 2022) et de réformes successives de l'organisation territoriale de l'État (mise en place des DIRECCTE, fusion des régions et création prochaine des DREETS et des DDETS/PP).

Nous avons souligné que ces réformes et leur mise en œuvre s'accompagnaient, pour les agents du ministère, d'une perte de sens dans l'exercice des missions, d'une perte de confiance dans leur administration et d'une distension du lien de proximité avec les usagers.

La CGT est ensuite intervenue sur les 5 sujets suivants :

- la baisse des effectifs ;
- la mise en œuvre de la réforme de l'OTE ;

- le blocage des carrières et des rémunérations ;
- la nécessaire préservation des missions et de l'indépendance de l'inspection du travail qui a été durement mise à mal depuis une année ;
- le respect du droit syndical et des instances représentatives du personnel ;

Sur les effectifs

La délégation a rappelé que le ministère du travail est, depuis plusieurs années, et encore en 2021, « contributeur » à la réduction de l'emploi public de l'État et que cette réduction des effectifs est encore aggravée par la mise en œuvre de la réforme OTE qui va entraîner à terme le transfert de plus de 500 emplois au ministère de l'intérieur : 400 au titre de la création des secrétariats généraux communs et 130 du fait du transfert des services de la MOE. Au total, c'est un quart des effectifs du ministère qui a été amputé au cours des dix dernières années.

La CGT a souligné que 16% des sections d'inspection du travail sont aujourd'hui vacantes et que cette situation est dramatique du point de vue du service rendu à l'utilisateur et des conditions de travail des agents. Il a été également rappelé que des coupes claires ont également été faites dans les effectifs du Pôle 3E ce qui a notamment conduit le ministère à devoir recruter en masse 300 agents contractuels pour faire face à l'accroissement de la charge de travail générée par l'activité partielle dans le cadre de la crise Covid 19.

La CGT a rappelé à Madame BORNE l'engagement pris devant le comité technique ministériel des 19 et 20 octobre dernier d'accélérer les recrutements pour résorber les intérimaires dans les unités de contrôle. La délégation a également pointé l'incohérence manifeste entre l'annonce récente de 300 recrutements d'inspecteurs du travail sur trois ans et la situation qui perdure dans plusieurs régions (Centre-Val-de-Loire et en Grand-Est) où des projets de suppressions de sections sont présentés en CTSD.

La CGT a demandé l'abandon des suppressions de postes et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement massif – étendu à l'ensemble des catégories d'emplois - pour pourvoir les postes vacants à l'inspection du travail et mettre fin au sous-effectif chronique que connaissent les services du ministère.

Réponse de la Ministre

E. Borne déclare qu'elle ne trouve pas satisfaisant qu'une mesure de baisse des effectifs s'applique au ministère depuis maintenant plusieurs années. La ministre travaille à ce qu'il y ait des renforts : 300 recrutements ont été validés. Elle souhaite que l'on arrive à résorber les vacances de poste à l'inspection, raison pour laquelle des postes supplémentaires ont été ouverts au concours cette année. Des campagnes de communication sur le métier d'IT sont mises en place, il y aura également des actions en termes de déroulé de carrière et de rémunération. Par ailleurs des renforts (contractuels) ont été obtenus dans le cadre de la crise sanitaire. Il faut arriver à argumenter les missions qui sont les nôtres pour démontrer nos besoins dans le cadre des discussions interministérielles. Des démarches vont être engagées en ce sens.

Commentaire CGT

L'augmentation du nombre de postes au concours d'IT est un signe positif, mais elle doit être rapportée au nombre de départs qui auront lieu sur la même période. Or, la ministre n'indique

pas quelle est son effectif cible d'agent-e-s de contrôle et n'entend visiblement pas revenir sur le ratio de 1/10 000 décrété par sa prédécesseuse. De la même façon, elle n'a pas donné d'explications satisfaisantes sur le fait que des suppressions en masse de sections d'inspection sont actuellement prévues. Elle a simplement indiqué que toutes les sections vacantes n'avaient pas vocation à être supprimées, mais que des « ajustements à la marge » pouvaient s'opérer. Enfin elle n'a annoncé aucun recrutement pérenne supplémentaire en dehors du corps de l'inspection du travail.

Sur la réforme de l'OTE

La CGT a dénoncé les conditions littéralement catastrophiques dans lesquelles se met en œuvre la réforme (défaut de fiches de postes et de visibilité, absence de simulation et de visibilité en termes de rémunération et de carrière...). Elle a notamment dénoncé les pressions subies par les agent-e-s de la MOE et des services supports pour qu'elles et ils suivent leurs missions et intègrent les préfectures. Elle a dénoncé l'absence de perspectives de reclassement pour les agent-e-s concerné-e-s qui souhaitent rester au sein du Ministère du travail et le risque de plan social déguisé, à terme ainsi que le stress induit par ce climat d'incertitude statutaire.

La CGT a rappelé à Madame BORNE l'engagement pris devant le comité technique ministériel des 19 et 20 octobre dernier qu'aucun agent des services supports et de la MOE ne soit contraint à rejoindre les préfectures et que les transferts de personnels se fassent sur la base exclusive du volontariat. La délégation a demandé à Madame la Ministre de s'engager à ce que le reclassement effectif des agent-e-s qui souhaitent rester au sein du Ministère soit assuré sur un poste leur garantissant qu'aucune mobilité géographique ne leur sera imposée.

Réponse de la Ministre

Pour la ministre, le rapprochement travail/Emploi du champ cohésion sociale fait sens. En revanche E. BORNE reconnaît que la succession de réformes est problématique. Il faut maintenant des projets de service pour redonner du sens à ce que l'on fait. Il appartient à la ligne managériale de donner du sens à cette réforme au-delà des désagréments qu'elle crée. Pour les agent-e-s dont les missions sont transférées, le principe du volontariat a respecté ; on n'a pas forcé les agent-e-s à suivre leur mission. Un peu plus de la moitié des agent-e-s ont choisi de rejoindre les préfectures. Pour celles et ceux qui ne veulent pas suivre, la DRH fait un suivi mensuel, et met en place un accompagnement individuel et collectif. Le ministère fait application pleine et entière de l'accord d'accompagnement OTE. Il y a forcément une période difficile qui doit être gérée au mieux, nous parviendrons à une stabilisation au fur et à mesure que d'autres postes se libèreront et permettront d'effectuer des reclassements.

Commentaire de la CGT

Les déclarations de la ministre sont extrêmement générales et déconnectées de la réalité des situations que vivent les agent-e-s concerné-e-s dans les services, E. BORNE parlant même de « désagréments » ! Notamment aucune réponse précise n'a été apportée concernant le reclassement des collègues qui n'ont pas souhaité partir en préfecture.

Sur le blocage des carrières et des rémunérations

La CGT a dénoncé la situation scandaleuse des agent-e-s de catégorie C de son ministère qui subissent le plus durement l'austérité (indice et socle de prime RIFSEEP très bas), accentuée ces dernières années par le gel du point d'indice qui a eu pour conséquence une baisse significative du pouvoir d'achat. A cette situation déjà inique s'ajoute un taux de promotion pour le passage de AAP2 à AAP1 de 8% par an ! De même un nombre important et surtout grandissant d'agent-e-s du corps des secrétaires administratifs sont bloqués dans les trois derniers échelons « thrombosés » de chaque grade – SA classe normale et SA classe supérieure – (soit 23% des SACN et 55% des SACS). La CGT a rappelé sa revendication d'un plan massif de passages de C en B et de B en A afin de débloquent d'urgence les carrières des personnels.

Enfin, la ministre avait évoqué au CTM d'octobre une possibilité d'accroissement des promotions de CT en IT. Qu'en est-il ? Et qu'en est-il également du dispositif « de type VAE évoqué » par la DRH en CTM pour pourvoir les postes honteusement laissés vacants lors de la dernière session du CRIT ? Pour notre part nous continuons à demander l'intégration de l'ensemble des CT restant-e-s dans le corps de l'IT !

La CGT a demandé d'autre part que le ministère ouvre enfin des négociations avec les OS sur l'indemnisation du travail à distance induit par la crise sanitaire. Il est inacceptable que le ministère se retranche derrière l'inaction de la DGAFP pour ne rien faire, alors que les agent-e-s supportent des frais supplémentaires mois après mois.

Réponse de la Ministre

E. BORNE fera parvenir d'ici la fin du mois aux organisations syndicales un projet global sur ces enjeux d'évolutions de carrière et d'aspects statutaires. Elle pense qu'il est important que l'on puisse travailler sur l'attractivité du métier d'IT ; cela fera l'objet de discussions interministérielles avec la fonction publique et le ministère du budget qui n'ont pas forcément la même appréciation de ces questions. Le ministère portera également des propositions sur le sujet des ratios promus/promouvables. La ministre s'est engagée à s'impliquer personnellement sur ces sujets et à « monter au créneau ».

Concernant les contrôleurs du travail, la ministre indique qu'elle souhaite les accompagner pour intégrer le corps de l'IT avec des dispositifs innovants. Le DRH réaffirme que les 40 postes non pourvus au CRIT sont conservés, et précise qu'un groupe de travail sera réuni dans les semaines qui viennent pour travailler sur plusieurs pistes :

- Des plans d'accompagnement/de développement individuel de « montée en compétence » ;
- La réactivation du concours interne avec un dispositif de préparation en lien avec l'INTEFP ;
- Une démarche « de type VAE », le dispositif n'existe pas tel quel dans la FP mais on peut transposer les méthodes et les résultats ;
- L'accroissement significatif du nombre de postes au concours ;

La ministre déclare qu'elle est favorable à la prise en compte des frais générés par le télétravail mais que le ministère doit s'inscrire dans les cadres de la fonction publique d'Etat. Le DRH indique qu'un accord télétravail est quasiment finalisé mais que, pour des questions de cohérence, la question de l'indemnisation est en suspens dans l'attente du résultat des discussions interministérielles.

Commentaire de la CGT

Nous attendons de prendre connaissance du contenu du projet de réforme des carrières et statuts que la ministre a annoncé.

Concernant les contrôleurs du travail, il est déplorable que la DRH en soit toujours au stade du lancement d'un groupe de travail, concrètement rien n'a avancé depuis les déclarations de la ministre au CTM du mois d'octobre !

De même concernant la prise en charge des frais induits par le télétravail, la ministre continue de renvoyer les agent-e-s à des arbitrages interministériels dont elle n'indique pas l'échéance.

Sur la préservation des missions et de l'indépendance de l'inspection du travail

La CGT a rappelé à Madame BORNE que la période récente a été marquée par une inflation extraordinaire des atteintes à l'indépendance, aux prérogatives des agent-e-s de contrôle de l'inspection du travail ainsi qu'à l'exercice normal de leurs missions. Plusieurs agents de contrôle ont saisi le CNIT de situations susceptibles de caractériser, pendant la crise sanitaire, des influences extérieures indues et/ou de porter atteinte aux conditions dans lesquelles elles et ils avaient exercé leurs missions. Et, dans plusieurs avis rendus ces derniers mois, concernant notamment les régions Grand Est, Hauts de France, Bourgogne France Comté, le CNIT a reconnu la réalité de ces atteintes et les défaillances de la hiérarchie, soit par son inaction soit parce qu'elle en était l'auteure !

Nous avons exprimé notre crainte que les pressions exercées sur les agent-e-s de contrôle de l'inspection du travail ne s'intensifient dans le cadre des nouvelles DDI qui, nonobstant le maintien d'une ligne hiérarchique spécifique, consacreront le resserrement des liens entre les préfets de département et les services d'inspection du travail comme le laissent notamment craindre les demandes récentes faites aux agent-e-s de contrôler des actions de contrôle dans le cadre des *Cellules de Lutte contre l'Islamisme et le Repli communautaire* (CLIR), sur injonction des préfets.

Il a également été demandé à Madame BORNE – qui avait pris l'engagement, devant le comité technique ministériel des 19 et 20 octobre dernier, que soit garanti, dans le cadre de l'OTE, le respect de la ligne hiérarchique, de l'indépendance et des moyens de fonctionnement de l'IT, comment elle comptait, au-delà du seul principe d'exclusion de rattachement de l'inspection du travail à l'autorité des préfets, effectivement assurer l'indépendance de l'IT, notamment en terme de moyens matériel.

Enfin, suite à un incident de contrôle récent survenu en région Occitanie, il a été rappelé à la ministre l'importance fondamentale que revêtent la protection et le soutien des agent-e-s de contrôle victimes d'obstacle, d'outrage ou de violence dans l'exercice de leurs missions.

Réponse de la Ministre

Le décret OTE garantit l'indépendance de l'IT par une organisation spécifique qui prévoit le maintien d'une ligne hiérarchique dédiée. La ministre s'est engagée à faire vivre cette organisation telle qu'elle est inscrite dans les textes. La ministre s'est dite « surprise » par la description de l'état des relations de travail au sein des services de l'inspection que nous lui avons faite. Elle indique qu'elle rencontre régulièrement des inspecteurs du travail et fait tout pour valoriser leur action. Elle reconnaît qu'il peut y avoir des endroits où cela se passe mal mais considère qu'il faut se garder de généraliser.

Commentaire de la CGT

La ministre feint d'ignorer ou n'a pas pris la mesure de la fracture entre ses agent-e-s et la prétendue autorité centrale de l'inspection du travail. Alors que nous dénonçons des atteintes graves et reconnues par le CNIT à l'exercice des missions de l'inspection du travail, la ministre a répondu en minimisant le sujet, évoquant des dissensions interpersonnelles et anecdotiques.

Concernant le risque de pressions des préfets sur l'inspection du travail dans le cadre des nouvelles DDI, la ministre s'est retranchée derrière le maintien d'une ligne hiérarchique spécifique sans répondre sur la question des moyens matériels qui seront dévolus à l'inspection du travail pour mener à bien ses missions (véhicules, bureaux préservant la confidentialité des échanges, service d'accueil, gestion du courrier).

Enfin, nous sommes plus que circonspect concernant la nouvelle réforme du système d'inspection du travail annoncée par la ministre au CTM du mois d'octobre dernier lors duquel celle-ci déclarait vouloir « renforcer de façon significative la fonction d'encadrement ». E. BORNE n'a pas souhaité en dire davantage aujourd'hui, renvoyant à une phase de concertation au mois d'avril avant une présentation ultérieure en CTM. La CGT portera à la connaissance des agent-e-s le contenu de ce projet dès qu'elle en aura connaissance et s'opposera à toute nouvelle réorganisation visant à corseter d'avantage l'action de l'inspection du travail.

Sur le respect du droit syndical et des instances représentatives du personnel

La délégation CGT a dénoncé le fait que les entraves à l'exercice du droit syndical se multiplient au sein du Ministère et que la répression à l'encontre des militant-e-s syndicaux s'est intensifiée ces dernières années, dont la suspension puis la sanction de notre camarade Anthony SMITH constitue le point d'orgue. Nous avons dénoncé l'utilisation du code de déontologie comme outil de répression syndicale. Plus récemment encore, la DIRECCTE Corse a tenté d'empêcher, au mépris total du droit syndical, la tenue du congrès local de la CGT au prétexte de la crise sanitaire

L'encadrement du ministère passe également systématiquement outre les instances représentatives du personnel, quitte à ignorer leurs prérogatives réglementaires : en Grand Est, malgré 20 signalements portés sur le registre des DGI et une déclaration d'accident de services d'une élue, l'administration a refusé de diligenter une enquête. En Ile-de-France, le DIRECCTE refuse de mettre en œuvre la demande du CHSCT régional qui a voté une expertise sur le projet d'OTE le 20 novembre 2020 etc.

La CGT a souligné le fait que cette situation conduisait à une judiciarisation croissante des rapports sociaux au sein du ministère qui créait un climat délétère peu propice au dialogue que promeut pourtant en parole notre ministère. Par ailleurs, la CGT a dénoncé le fait que l'administration ne respecte pas les accords signés (accords discrimination, accord sur les porteurs de mandats...).

La CGT a demandé à Madame BORNE le respect des accords en vigueur ainsi que, de façon plus générale, le respect du libre exercice du droit syndical et des prérogatives des représentants du personnel.